

Robert Howe

Conseiller pédagogique
Cégep Montmorency

Il arrive que des enseignants se demandent s'il y a une différence entre plan de cours et plan d'étude ou si l'on peut utiliser indifféremment ces deux expressions pour nommer ce document qu'il faut publier à chaque session.

La confusion est fort justifiée. D'une part, l'article 23 du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* (1984) décrit les responsabilités des collèges et des professeurs à l'égard des plans de cours. D'autre part, les conventions collectives des enseignants, (CSN et CEQ) font référence à la « préparation du plan d'étude » dans l'article traitant de la tâche d'enseignement. Pourtant, c'est au sujet du plan de cours que notre Collège publiait un guide de rédaction, en mars 1986.¹

Plusieurs enseignants sont d'autant plus justifiés de confondre ces expressions que certains collèges publient des plans d'étude, d'autres des plans de cours et d'autres, enfin, des syllabus !

Dans la pratique habituelle, ces trois expressions désignent bel et bien le même objet, c'est-à-dire ce texte que l'on remet à l'administration et aux étudiants et dans lequel on met en relation les diverses composantes d'un cours : objectifs, contenu, déroulement des activités, méthodologie, exigences pédagogiques, évaluation, échéanciers, médiagraphie. C'est un document commun à tous les établissements scolaires de niveau supérieur et ses fonctions générales sont de présenter un cours en explicitant ses diverses composantes et en établissant les rôles respectifs de l'enseignant et des étudiants. Pour certains, ce document

Un plan de cours est-il un plan d'étude ?

est considéré comme un « contrat » entre les partenaires.

Cultures locales

Pour diverses raisons, chaque établissement, collégial aussi bien qu'universitaire, a adopté son propre vocabulaire. On constate vite que, dans chaque établissement, l'usage amène les gens à consacrer des choix entre « étudiant et élève », entre « éducation aux adultes et éducation permanente », entre « patate et pomme de terre », ceci sans égard aux nuances. C'est le phénomène de la culture locale.

De même, le document qui nous intéresse ici s'appellera, d'un collège à l'autre, plan d'étude, plan de cours ou syllabus, et cela ne pose problème que lorsqu'un professeur arrive avec la culture locale d'un « collège situé dans un rayon de 50km » ou encore, lorsque nous envoyons copie de notre *Guide de rédaction du plan de cours* dans un collège où l'on parle de plan d'étude.

Pourtant, il y a bel et bien une différence entre ces expressions et je prends à témoin, pour les distinctions qui suivent, le *Dictionnaire actuel de l'éducation*, publié chez Larousse par Rénald Legendre.²

Définitions

Réglons d'abord le cas du syllabus. Ce mot peut, bien sûr, équivaloir au plan de cours mais il nous vient de la tradition universitaire anglo-saxonne. Le *Dictionnaire actuel de l'éducation* nous dit qu'« au lieu de dire syllabus de cours, il est préférable d'utiliser l'expression plan de cours ou sommaire de cours. En anglais, on dit "syllabus" » (p. 533).

Legendre définit ainsi le plan de cours : « Présentation d'un cours pouvant comprendre, entre autres, le sigle et le

titre, l'objectif général, une dissection de contenu, une taxonomie d'habiletés, un tableau de spécification, l'énoncé des objectifs spécifiques, des indications méthodologiques, des activités d'apprentissage, une bibliographie, des modalités de participation au cours ainsi que des modalités d'évaluation des apprentissages. » (p. 456)

Quant au plan d'étude, le *Dictionnaire actuel de l'éducation* en donne d'abord une connotation politique ou ministériel en précisant que c'est « ... l'ensemble des objectifs de contenu et d'habileté dont le ministère de l'Éducation recommande ou autorise l'enseignement ». Cette acception n'est bien sûr pas coutumière dans les cégeps, puisque nos programmes d'enseignement sont régis par les *Cahiers de l'enseignement collégial* et non pas par des plans d'étude ministériels. Mais, dans son traitement de la même expression, Legendre ajoute des nuances qui situent le plan d'étude à un autre niveau, plus proche de l'étude immédiate d'un contenu par l'étudiant. Il décrit entre autres les fonctions suivantes : « Servir de référence pour discuter ou décider ce qui fera objet d'études et de travail de la part des élèves [...] faire connaître aux élèves ce qui est attendu d'eux sur le plan des divers savoirs de façon à les faire participer à l'organisation de leur travail et à l'évaluation des apprentissages. » (p. 455)

Deux réalités

Voici l'enchaînement qui découlerait de ces acceptions pour le collégial. À partir des *Cahiers de l'enseignement collégial*, les enseignants titulaires auront à faire des planifications détaillées. C'est le lieu du plan de cours. C'est là que chaque enseignant développera sa stratégie générale et en profitera pour y mettre sa touche personnelle. Puis, pour guider l'étudiant dans son étude, pour encadrer ses devoirs à la maison et ses recherches

en bibliothèque, l'enseignant pourra publier, en cours de session, des plans d'étude, sous plusieurs formes possibles, selon ce qui convient le mieux. Ce sera tantôt une feuille distribuée séparément, tantôt un texte intégré au manuel-guide ou aux notes de cours,³ tantôt des commentaires pré-imprimés et intégrés au corrigé des évaluations formatives.⁴ Quelle que soit la forme choisie, le texte décrira des lectures ou des exercices à faire, donnera des consignes pour le travail, individuel ou en équipe, suggérera des lectures de révision de contenu. Ainsi, le plan de cours serait un guide général (destination et itinéraire) concernant l'ensemble d'une session de cours, alors que le plan d'étude serait une série de consignes plus « pointues » concernant les activités hebdomadaires ou quotidiennes de l'étudiant, menant aux apprentissages prévus.

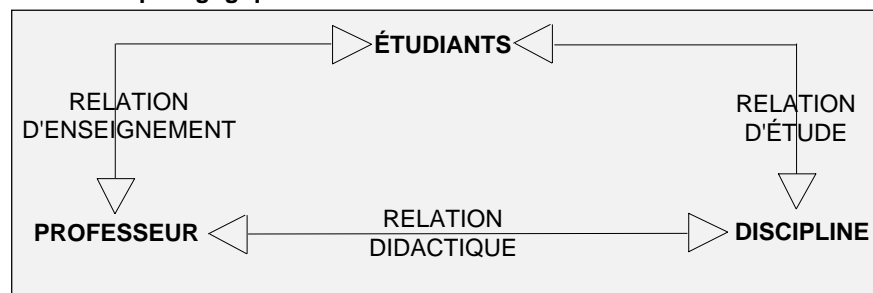
Reconnaissons tout de suite que la plupart des enseignants donnent déjà des consignes d'étude, oralement ou par écrit, à chaque semaine. Plusieurs ont intégré ces indications dans leur plan de cours, publiant du même coup les orientations générales (les règles du jeu) du cours et des conseils de planification de l'étude.

Cet essai de nuances entre plan de cours et plan d'étude pourra, espérons-le, éliminer toute confusion de culture locale à l'égard de ce document que les enseignants ont remis à leurs étudiants en début de session. À tout le moins aurons-nous mis le syllabus à sa place. Mais, au-delà des cultures locales et des nuances d'acceptions, il y a lieu de poser quelques questions de fond à l'égard de l'étude.

L'étude de ... l'étude

Dans une interview qu'il accordait récemment à la revue *Time*, le spécialiste en management, Peter Drucker, rappelait que l'enseignement et l'apprentissage ne sont pas les deux côtés d'une même médaille : «... l'un enseigne à une personne, l'autre apprend une discipline.»⁵ Ces propos coïncident avec la conception triangulaire de la relation pédagogique⁶ dans laquelle on retrouve, entre autres, une relation d'enseignement (entre le professeur et l'étudiant) et une relation d'étude (entre l'étudiant et la discipline étudiée). Ce qu'on peut comprendre du propos de Peter Drucker, c'est que la relation d'enseignement ne serait pas complète ou suffisante pour

La relation pédagogique



mener l'étudiant à un apprentissage satisfaisant. Il faut que l'étudiant poursuive son appropriation des concepts lors d'une phase que l'on appelle l'étude.

Et c'est quelque part dans le va-et-vient entre la relation d'enseignement et la relation d'étude qu'on peut sentir le besoin de prolonger la contribution du professeur jusque dans l'étude car, comme l'affirme Michel Saint-Onge⁷ : « Les élèves ont vraiment besoin des professeurs. »

Si le plan de cours contribue à structurer, à guider la relation d'enseignement, le plan d'étude pourrait guider et structurer la relation d'étude. Dans ce dialogue entre l'étudiant et la matière, le professeur est physiquement absent mais pourrait continuer à « assurer la médiation entre l'élève et le savoir... [car les étudiants]... ne sont pas initialement capables de conduire le processus d'acquisition de nouvelles capacités »⁸.

Lorsqu'on prolonge ainsi la fonction de l'enseignement jusque dans l'étude « à la maison », il nous reste à définir les façons de guider, *in absentia*, l'appropriation de la matière. Quelles formes et quelles orientations devrions-nous donner au plan d'étude ? Faut-il guider l'étude par des structures méthodologiques (où, quand, comment étudier) ou par la prescription d'objets d'étude (le « quoi » étudier) ?

Il dépasserait largement nos intentions, ici, de répondre à ces questions. Cependant, puisque nous aurons probablement libéré le concept de plan d'étude en le débarrassant des fonctions assumées par le plan de cours, il sera certes intéressant de donner une vocation propre au concept de plan d'étude. Et si l'on imagine bien quelques scénarios de réponses, on ne peut échapper à une évidence : il faudra, au préalable, étudier... l'étude. ▣

NOTES ET RÉFÉRENCES

- GAUTHIER, Robert, *Guide de rédaction du plan de cours*, Laval, collège Montmorency, mars 1986, 88 p.
- LEGENDRE, Renald, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Larousse, 1988, 679 p.
- Voir les fonctions pédagogiques des notes de cours et les procédés de récapitulation de la matière dans : GENEST, Raymond, *Conception et production de notes de cours : guide pratique*, Sherbrooke, collège de Sherbrooke, 1989.
- Si l'évaluation formative a pour rôle essentiel d'indiquer aux étudiants des pistes pour remédier à leurs difficultés d'apprentissage, l'enseignant pourra suggérer une étude supplémentaire ou prescrire des correctifs précis et ce, de plusieurs façons. L'une de ces façons serait de préciser, à côté des questions du test formatif, la référence au matériel didactique approprié ; par exemple : « questions 3 et 4, voir manuel, pages 56 et 57, et notes de cours du 13 avril ». Pour plus de détails, voir : GUSKEY, T. R., *Implementing mastery learning*, Belmont, Ca., Wadsworth, 1985, p. 68-70.
- DRUCKER, Peter, « Facing the new and dynamic » dans *Time* (édition canadienne), vol. 135, n° 4, (22 janvier 1990), p. 42, (Extrait adapté par l'auteur).
- SAINT-ONGE, Michel, *Évaluation formative*, Performa, Université de Sherbrooke, 1986.
- SAINT-ONGE, Michel, « Les élèves ont-ils vraiment besoin des professeurs ? » dans *Pédagogie collégiale*, vol. 3, n° 2, décembre 1989, p. 13.
- Id.*